



Note aux adhérents

Lundi 4 mai 2020

Par le Collectif Emergence , avec Terra 21
(Nantes, Pays de la Loire)

Informations sur la production et la vente de masques de Cat 2
dans nos ateliers
en date du 4 mai 2020

Le Gouvernement n'interdit pas de produire des masques. Il encourage simplement les particuliers à suivre les recommandations de l'AFNOR (voir [page dédiée](#) qui mentionne également la fabrication artisanale) Pour les industriels (metteurs sur le marché), il émet un certain nombre d'obligations dont celles de réaliser des essais et d'apposer un logo sur le produit (voir [page du Ministère de l'économie](#) dédiée).

Les micro productions domestiques ou d'ateliers d'artisans dans un cadre non industriel ne sont pas traitées en tant que telles sur les sites gouvernementaux.

Ce « vide » informatif nous permet d'exister dès lors qu'on n'assume pas une fausse information sur le nombre de lavages par exemple et que nous sommes transparents dans notre relation aux consommateurs (particuliers acheteurs) Vous pouvez indiquer :

Masque non testé

Destiné à la sphère privée

Produit selon AFNOR - SPEC S76-001

3 ou 2 épaisseurs de tissu

Composition : 100% coton ou 50% coton 50% polyester ...

Mais vous ne pouvez pas délivrer une information sur le nombre de lavages.

La mention "selon AFNOR" est auto déclarative. Il n'existe pas à ce jour de "certification" ou "label" AFNOR ou d'organismes sur les masques. Il en existe sur les tissus (Eco tex par exemple) ou les processus industriels de fabrication (ISO etc)

Le "seul signe de reconnaissance" est le logo d'information aux consommateurs qui précise le nombre de lavages du produit (voir ci dessous) et qui atteste que le produit a été testé par la DGA (test de filtration) À notre échelle, nous ne pouvons pas apposer ce logo d'information.



Pour ce qui est des prix, il est « recommandé » entre 2 et 3 euros en grande distribution (communiqué Ministère économie du 30 avril) mais au-delà les prix sont « libres »

Cas particuliers des ventes à des professionnels.

Elle est délicate dans le sens où vous devez clairement mentionnés dans vos devis et factures une mention de ce type 'masques dits « barrières » non testés et à usage non médical'.

Nous restons en veille sur ce sujet évidemment



Collectif Emergence, créateurs mode et accessoires mode en
[06 31 70 21 20](tel:0631702120) - collectifemergence@gmail.com

collectif-emergence.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/CollectifEmergence/>

Instagram : collectif_emergence